



AVIS AU PUBLIC

Conformément à l'article 60 § 2 de la loi du 18 juillet 2018 concernant la protection de la nature et des ressources naturelles, il est porté à la connaissance du public que la **décision** plus amplement décrite ci-dessous a été délivrée par le Département de l'environnement du Ministère de l'Environnement, du Climat et du Développement durable (MECDD) :

Référence MECDD:	100453
Objet :	la mise en place d'une installation photovoltaïque et d'une station de transformateur
Requérant :	Monsieur Romain Pletschette
Adresse :	18A, Rue d'Arlon L-9155 Grosbous
Date de la décision :	30.09.2021
Lieu :	sur les parcelles 838/5068, 836/4034 et 836/4901, section A de Grosbous
Début du délai de recours :	08.10.2021
Fin du délai de recours :	10.01.2022
Remarque(s) :	Le public peut prendre inspection de la décision sur le site internet de la commune (www.groussbus.lu) ou <u>sur rendez-vous</u> à la maison communale

Grosbous, le 06 octobre 2021

pr. le collège des bourgmestre et échevins,

le bourgmestre,

le secrétaire,

